

- Code d'identification unique du produit :**  
CERMIPROOF SEAL F
- Numéro permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**  
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
- Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**  
Produits et systèmes pour la protection des structures & revêtements en béton
- Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**  
CERMIX S.A. Route de Nyon 39, 1196 Gland
- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**  
Système 2+ et système 4 pour réaction au feu
- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**  
L'organisme notifié Bureau Veritas, N. 1370 a effectué l'inspection initiale de l'usine de fabrication et du contrôle de la production de l'usine, ainsi que la surveillance continue, l'évaluation du contrôle de la production de l'usine dans le cadre du système 2+ et a délivré le certificat FPC N. 1370-CPR-2354.
- Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe A1	EN 1504-2 : 2005
Adhérence au support (28 jours)	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
Perméabilité à la vapeur d'eau	Classe 1	
Absorption capillaire et perméabilité à l'eau	$\leq 0,1 \text{ kg} \cdot \text{m}^{-2} \cdot \text{h}^{-0,5}$	
Compatibilité thermique	NPD	
Résistance à la fissuration (méthode A)	NPD	
Adhérence par essai d'arrachement	NPD	
Vieillessement artificiel	NPD	
Retrait linéaire	NPD	
Coefficient d'expansion thermique	NPD	
Résistance au glissement	NPD	
Comportement antistatique	NDP	
Adhérence au béton humide	NPD	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées au point 7.**  
Conformément au règlement (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné au point 4.

Gland, le 3 septembre 2023.  
Signé pour le fabricant et en son nom par :



Patrick Boehler  
Directeur Général Cermix Suisse SA